

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

FRANCE. — PARIS, 5 DÉCEMBRE.

M. le prince de Joinville est arrivé ce matin au palais des Tuileries, en parfaite santé.

L'acte d'accusation dans l'affaire de Vendôme vient d'être publié. Il paraît que Bruyant, lorsqu'il est venu se constituer prisonnier, ignorait la mort du brigadier sur qui il avait fait feu en se sauvant. Thierry n'a pas été repris.

Les accusés sont au nombre de 10, tous militaires.

Aux termes du réquisitoire, ils sont accusés d'avoir pris part à un complot tramé dans le 1^{er} hussards pour renverser le gouvernement du roi et proclamer la république. Bruyant accusé de plus d'être chef de ce complot, de provocation à la révolte par les cris: *Aux armes! Vive la liberté!* proférés dans les corridors de la caserne, et de meurtre sur la personne d'un brigadier qui cherchait à l'arrêter.

C'était sur la foi de lettres de Bone du 17, reçues par le *Castor*, que le *Moniteur* avait annoncé que nos troupes pourraient entrer le 19 à Constantine. Depuis, est arrivé le 30 à Toulon le bateau à vapeur le *Phare*, parti de Bone le 28, et les avis qu'il apporte sont loin de confirmer le contenu de la dépêche ministérielle.

Ainsi qu'on l'avait prévu, la marche de nos troupes a été retardée par les inondations; elles étaient arrivées cependant, à la date du 25, à six lieues de Constantine, sans avoir rencontré l'ennemi, qui paraît, toutefois se disposer à défendre cette ville. A cet effet, Achmet-Bey a fait couper les ponts construits par les Romains sur un ruisseau qui entoure Constantine. Le temps était devenu meilleur le 25.

Notre corps expéditionnaire ne compte pas trop de malades; mais les vivres devenaient rares parmi les auxiliaires indigènes: on comptait, en effet, aller plus vite. Le corps expéditionnaire se compose de 6,000 français, quelques milliers d'indigènes, et il mène avec lui seize bouches à feu. Le maréchal paraît désirer fort qu'Achmet-Bey persiste dans la confiance que lui inspire la position de Constantine, défendue par ses ravins et ses ruisseaux; ce serait le moyen d'en finir d'un seul coup. Il ne comptait pas être avant le 30 devant la ville, parce qu'il faudra faire le tour de la plaine inondée, nommée Russel Aliba.

Les dispositions des Arabes continuent de nous être généralement favorables.

M. Fulchiron, député du Rhône, vient de souscrire pour 2,000 fr. en faveur des ouvriers de Lyon, sans travail.

Bulletin de la bourse de Paris du 5. — On ne paraît nullement s'inquiéter de la question du remboursement du 5 pour cent, qui doit nécessairement être agitée de nouveau à l'ouverture de la session, et les conversions de 3 en 5 p. c. deviennent chaque jour plus nombreuses.

Il y a eu un sinistre assez important dans les opérations de la coulisse.

Le coupon du 3 pour cent français doit se détacher après demain; cette opération empêchera peut-être la stagnation qui paraît vouloir s'établir. Aujourd'hui, les affaires étaient à peu près nulles. On parlait, mais vaguement, d'une insurrection qui aurait éclaté dans les Algarves en faveur de don Miguel, et l'on continuait à parler de la prise de Bilbao comme d'un fait réalisé. Cependant, ces deux nouvelles n'ont point influé sur les cours des fonds portugais et espagnols, qui se sont soutenus très fermes.

Le coupon a été détaché aujourd'hui sur la rente de Naples à 96 50.

DE L'IMPROVISATION.

(Nous empruntons ce morceau curieux à une brochure que vient de publier M. Eugène de Pradel sur une visite faite par lui à Béranger. Il est curieux de voir l'unique improvisateur qu'il y ait en France, rendre compte des procédés d'un art qu'il a créé.)

Béranger me rappela tout d'abord Sainte-Pélagie, et ce fameux corridor rouge, où nous avions tour à tour expérimenté le doux régime de la prison. Nous passâmes en revue tous les détenus un peu marquants de notre époque; je m'abstiens d'entrer dans ces détails, plus précieux qu'on ne pense pour l'homme libre, qui se plaît dans le souvenir des jours de captivité. A ce propos Béranger m'assura qu'il se prenait quelquefois à regretter la prison, qu'il y avait contracté des habitudes de mollesse, qu'enfin la prison l'avait gâté.

Dans ce temps-là, dit-il, rien ne me manquait: les vins exquis, le gibier, les présents de toute sorte pleuvaient chez moi, sans que j'en connusse la source, et je les recevais pour les partager avec mes compagnons d'infortune. Le mot était consacré. Figurez-vous, continuait Béranger, que jusqu'ici j'avais ignoré les commodités de la vie: mal logé, mal couché, n'ayant jamais de feu, en travaillant dans mon réduit, même pendant le plus rude hiver; tandis que, dans la prison, mon coucher était excellent, ma table bien, trop bien servie, et ma chambre si soigneusement chauffée, que le vent de décembre n'y pouvait pénétrer. Cependant il n'y a pas d'avantages sans inconvénients, ajoutait-il: les visites, d'ailleurs fort aimables, ne discontinuaient pas; elles me laissaient à peine le temps de respirer, encore moins de faire quelque chose, et vous m'avez alors rendu un service plus grand que vous ne pouvez vous l'imaginer.

— Qui? moi!

— Vous.

Un moment de silence suivit ce court dialogue; et je me creusais la tête pour me rappeler l'important service que j'avais pu rendre à Béranger. — C'est, reprit-il, l'évasion de Duvergier et de Laverdier. Je me souviens que j'avais effectivement fait évader ces deux condamnés, dans la soirée de Noël, le 24 décembre 1820; mais cela ne

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le journal ministériel avait hier soir une dépêche de Bayonne du 2 décembre (nous sommes au 4); elle confirme que le brigadier Vera, député aux cortès, a été nommé ministre de la guerre. Cette nouvelle est datée de Madrid, le 27, mais le courrier a été retenu à Soria par le passage de Cabrera.

La Charte de 1830 ne nous apprend rien de direct sur Bilbao; nous y lisons:

On écrit de Saint-Sébastien, du 30, que pour arriver à Bilbao, Espartero va jeter un pont de bateaux sur la rivière.

Vingt-quatre bouches à feu venant d'Angleterre, des munitions et une compagnie d'artillerie, ont débarqué à Saint-Sébastien, et sont destinées pour l'armement du fort du port du Passage.

Le *Moniteur* donne ce matin un supplément à la dépêche télégraphique communiquée hier soir au journal ministériel.

Bayonne, 3 décembre, à 2 heures.

Le 30, Espartero a passé la rivière sur un pont de bateaux en face du Desierto. Villaréal l'a passée à Olaviega, et ils sont tous deux en position sur la rivière droite à trois lieues de Bilbao.

Le général Eguia a envoyé avec Villaréal toutes ses forces disponibles et continue le siège. Le couvent de la Conception, le point d'attaque, n'était pas pris le 27, et la ville tenait.

Bayonne, 3 décembre, à 4 heures et demie.

Iribarren a marché sur Azagra et le général Closard sur Puente de la Reyna, pour empêcher le passage de plusieurs centaines de chevaux pris en Andalousie, et de l'argent que Cabrera (Interrompu par la nuit.)

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Rousseau dit quelque part que les premières sociétés se sont formées au bord des rivières. Là, à la fin du jour, venaient les jeunes filles puiser l'eau du ménage; là, se rendaient les jeunes hommes, et à la pantomime des yeux, aux gestes expressifs, succéda le langage, ce premier et puissant moyen de civilisation. Avant Rousseau, la Bible nous avait appris que les bergers et les bergères de la Judée se rassemblaient près des puits et des fontaines. C'est près d'un puits que les articles du contrat de mariage de Rachel furent arrêtés avec le serviteur d'Isaac. Vous voyez donc que le liquide a de tout temps arrosé abondamment l'arbre de la civilisation.

A Paris, de nos jours, le lieu des réunions a changé; ce n'est plus une rivière, un puits, une fontaine, c'est le plomb; c'est au bord du plomb que chaque matin, à tous les étages d'une maison, sur chaque carré, se rencontrent voisins et voisines; c'est là qu'on se souhaite le bonjour, qu'on se donne la poignée de mains, qui remplace en occident le salut oriental; c'est là qu'on se donne les nouvelles du jour, qu'on devise de la politique, du prix du beurre, de *Minette*, de *Zozor*, du vieux célibataire du premier et de la grisette du cinquième; c'est là en un mot, que se voient, se parlent, se communiquent le matin tous ceux qui ne se communiquent pas le soir, au concert Masard, aux foyers de l'Opéra ou des Italiens.

Mais de même que les bords des fleuves et des rivières ont été mille fois le théâtre des plus grandes batailles, des plus funestes déambulations, le Rhin, le Danube, le Rubicon, etc., de même le plomb voit souvent ses eaux, déjà fort peu liquides, troublées par des orages de fabrique parisienne, qui éclatent en pots cassés, cuvettes brisées, bonnets déchirés, figures égratignées, et se terminent par l'intervention de la garde qui, nouveau Neptune, à défaut de trident, présente la baïonnette, et sans le moindre *quos ego*, vous renferme tous les éléments au violon.

m'expliquait en aucune façon la nature de l'obligation dont Béranger me parlait.

— Vous allez me comprendre, et il termina ainsi: J'étais presque traité avec distinction à Sainte-Pélagie, et le directeur de la prison, M. Baude, avait pour moi de nombreux égards, dont je n'abusai pas; mais dès qu'on s'aperçut qu'il manquait deux détenus à l'appel, nous fûmes tout à fait soumis à une rigoureuse surveillance, et aux consignes les plus sévères. Par exemple, les nombreux visiteurs qui venaient du matin jusqu'au soir égarer nos verveux, ne furent plus admis dans la chambre des prisonniers; nous ne reçûmes plus de visites qu'à parler, et à certaines heures, ce qui me valut, par le fait, une plus grande dose de liberté.

Nous échangeâmes encore quelques paroles; je remarquai au ton plus animé dans sa conversation, que Béranger y prenait plaisir; c'était pour moi de bon augure, et tout en lui demandant pardon d'abuser peut-être de sa complaisance, je me félicitais *in petto* de voir se prolonger l'entretien, lorsque tout à coup, il se leva. C'en est fait, me dis-je, le maître en a assez; il va très courtoisement m'écouter... Et moi, qui désirais tant lui parler d'improvisation, le prieur de m'entendre, de me donner ses conseils; je dois y renoncer!... J'étais dans l'erreur. Ce fut Béranger dont la sollicitude prévint mon intention: — Jouy, me dit-il, vous a entendu plusieurs fois, et avant que les journaux se soient occupés de vous, il m'a parlé souvent de cette faculté d'improviser dont vous avez le premier donné l'exemple dans notre langue. Je sais que les Italiens excellent dans cet art; mais ils possèdent un instrument si souple, leur langue flexible et sonore se plie si commodément aux exigences de la poésie, et puis l'absence de la plupart des règles qui enchaînent notre versification, la multiplicité de leurs voyelles, la facilité avec laquelle ils peuvent allonger, raccourcir certains mots cela rend leur tâche moins pénible. Aussi, n'ajez tremblé pour vous quand j'ai appris votre lutte avec M. Cicconi; je me demandais comment vous osiez jouer avec un improvisateur italien.

— Oser est le mot, répondis-je. Les Italiens ont d'immenses avantages sur moi, mais j'en ai d'autres qu'ils ne possèdent pas. S'il est

Mme. Bichu, plaignante. — De depuis trois mois que nous sommes sur le même carré, moi et madame Ricois, elle peut dire si j'ai pas été une bonne voisine, lui donnant du feu à son besoin, lui allumant sa chandelle le soir, et lui prodiguant une foule de politesse comme à une amie de cœur.

Mme. Ricois. — Je vous ai toujours rendu la pareille, madame Bichu, si vous vouliez avoir la justice de le dire, sans compter qu'une fois que vous aviez dîné en ville, je vous ai aidé à...

Mme. Bichu. — C'est bon, c'est bon, pas question de ça; question que je n'avais pas à me plaindre de vous, si ce n'est pour le plomb, que vous y jetez toujours un tas d'ordures, impossibles à circuler dans l'intérieur, qui font une puanteur désagréable à l'odorat, et qu'on ne pouvait plus le déboucher.

Mme. Ricois. — Et la preuve que c'est moi qu'empoisonnait le plomb, c'est preuve, la faut donner à la justice.

Mme. Bichu. — La preuve; oui que je pourrais l'apporter à la justice, puisque je l'ai encore à la maison, même que sous votre respect, messieurs, je peux vous dire que c'est une patte de canard et les intestins de l'animal que j'ai retirés du plomb avec.

Mme. Ricois. — Un canard! j'en mange jamais, je ne peux pas souffrir cette viande-là, c'est plus fort que moi.

M. le président. — Tous ces détails sont inutiles; plaignante, arrivez promptement aux voies de fait dont vous auriez été l'objet.

Mme. Bichu. — Comme vous dites, magistrat; mais c'était bien un canard, je vous en réponds, à moins que ça ait été un petit oie. Pour lors, le lendemain matin du canard, nous nous rencontrons à l'habitude au plomb, moi et Mme Ricois. Naturellement, je lui parle de l'infection qu'elle avait occasionnée sur notre carré; elle nie la chose, au point que je m'approche d'elle et que je la prends en *fringant* défit de vouloir encore nous empoisonner, puisqu'elle avait à la main son... pardon, excuse, messieurs, son... vase d'aisances enfin. Se voyant pincée, la scélérate, qu'il faut que j'dise ça d'elle, ne la croyant pas susceptible de massassiner, elle m'agonise de toutes les outrages imaginables et me jette son vase sur ma pauvre tête, que j'm'ai crue assommée et nycée du même coup.

Mme. Ricois. — Fallait pas ôter votre savatte du pied pour m'en caresser les joues, c'est vous qu'a commencé la danse.

M. le président. — Femme Bichu, avez-vous été blessée?

Mme. Bichu. — A cinq positions, j'ai été blessée, comme vous êtes un galant magistrat; d'abord à l'œil, au-dessus et au-dessous de l'œil, et à côté de l'œil, sans parler d'un autre endroit, que...

M. le président. — Avez-vous des certificats de médecins?

Mme. Bichu. — J'ai bien, dix-huit jours à l'article de la mort, faudrait bien qu'un médecin soit un moastre pour pas en donner de certificats.

Mme. Ricois. — Tout ça c'est fait exprès; j'me moque de toute la médecine et de tous les médecins par dessus le marché; c'est connu que j'aime pas le canard et que c'était pas moi.

Malgré son dégoût pour le canard, la femme Ricois est condamnée à 25 fr. d'amende et 50 fr. de dommages-intérêts envers sa voisine qui, plus que jamais, est payée pour se constituer l'inspectrice de la salubrité publique du carré et le Cerbère du plomb.

Les sociétés de tempérance, importées d'Amérique en Angleterre, s'y sont singulièrement multipliées. Comme il arrive pour les sociétés de ce genre, elles ont renchéri les unes sur les autres; d'abord il ne s'agissait que de renoncer à l'usage du rhum, du gin et de l'eau-de-vie, puis le vin a été proscrit, enfin la bière elle-même l'a été sous toutes ses dénominations, jusqu'à l'innocente *table-beer* (petite bière), et une société, plus rigide que toutes les autres, s'est engagée à ne prendre jamais que du thé, comme l'Indique son nom, *Tea-Total temperance society*.

Or donc, un membre de cette vénérable congrégation, un grand jeune homme, sec, à la figure bronzée, aux cheveux gras et longs, M. John Adams, actionnaire dernièrement au bureau de police de Hatton-Garden un nommé Evans, et exposait ainsi sa plainte:

— Vous saurez, M. le juge, qu'hier j'avais été appelé à l'honneur de

vrai qu'on leur permette de s'abstenir de la rime dans leurs tragédies, comme le faisait Scicci, et comme vous pouvez le voir dans l'improvisation de Cicconi, qui a été recueillie et imprimée, et si l'urs vers, appelés *Scioli*, autrement dit vers blancs, impossibles dans notre versification, n'en sont pas moins harmonieux et pleins de charmes, il manquera toujours aux Italiens l'énergie de notre style, la variété de notre diction, la puissance de notre pantomime, et de la mise en scène. Leurs drames improvisés sont pour eux une amplification lyrique seulement. C'est en marchant, en allant de gauche à droite, et en livrant leurs corps et leurs bras à d'impétueux mouvements, qu'ils débitent les vers; c'est toujours, même dans le dialogue, au public qu'ils s'adressent, et presque toujours sur le même ton, ne s'inquiétant pas plus de l'interlocuteur, de la pose, de la situation, du sexe et du caractère des personnages, que si les spectateurs n'étaient point là. La poésie seule les préoccupe, les agite, les enivre; ils cherchent l'effet dans une image, vraie ou fautive, dans une métaphore brillante, sans aucun souci de la vérité scénique; nous procédons tout autrement.

Béranger, après quelques réflexions fort judicieuses sur cet exposé, me demanda si jamais je n'étais resté court dans mes compositions improvisées, en alléguant le jong impérieux de la rime, la fréquence de *Phiatus* dans le langage familier que proscrivent nos règles poétiques. Je me hâtai de répondre que la rime m'embarassait bien un peu quelquefois; mais que j'avais fait à cet égard une étude particulière. De laquelle il résulte que j'ai constamment devant les yeux, en improvisant, les rimes sans correspondantes, afin de les éviter. Ne pourrait-il pas advenir, sans cette précaution, qu'une pensée toute formulée en vers, m'arrivât involontairement, et qu'en m'en emparant je me visse plongé dans un délire inextricable? Quoi de plus naturel entre autres que des alexandrins?

— Et toi, dans son malheur, aimait toujours son peuple.

Il aurait été grand, s'il n'eût pas été faible.

Belle de sa pudeur, toujours naïve et simple.

Les Romains se plaisaient dans les fûts du cirque.

Des hommes de son rang il était le plus humble.

prononcer un discours sur notre sujet habituel, l'abus et les funestes effets des boissons alcooliques, lorsque le prévenu, qui s'était permis d'entrer dans la salle avec un cigare à la bouche, ce qui était déjà fort inconvenant, en alluma une fusée qui vint serpenter et siffler jusque dans ma chaire, au grand scandale de tout l'auditoire, dont la partie féminine fut particulièrement effrayée. Quant à moi, il me fut impossible de retrouver le fil de mes idées, ce qui est d'autant plus déplorable que je parlais pour la première fois en public.

— Vous entendez, Evans; qu'avez-vous à dire? Le fait d'avoir lancé une fusée dans une réunion publique, vous expose à une amende de 5 liv. sterl. (125 fr.)

Evans. — C'est une plaisanterie. D'abord, il est bien vrai que j'avais un cigare et que l'on m'a mis à la porte; mais c'est un autre individu qui a lancé la fusée. D'ailleurs, je vous avouerai que je n'étais pas tout à fait à jeun, et...

— Puisque vous étiez ivre, il me semble que votre place n'était pas dans une société de tempérance; qu'alliez-vous y faire?

— J'étais allé rire un peu, avec quelques amis, des bêtises que débitent ces originaux-là.

— Votre langage est aussi blâmable que votre conduite. A supposer que vous ne partagiez par les opinions de ces messieurs...

— Je le crois bien, que je ne partage pas leurs opinions; plus souvent que j'admets que l'ouvrier puisse vivre à ne boire que de l'eau chaude! La bière nourrit l'homme, c'est connu, le réchauffe et le réjouit, quant au rhum, à l'eau-de-vie et au gin, on peut dire que...

Le juge. — Taisez-vous, nous n'avons que faire de l'exposé de vos doctrines, votre tenue à l'audience montre assez que vous ne les mettez que trop en pratique. Je ne puis vous punir pour la pièce d'artifice, puisqu'il n'est pas prouvé que ce soit vous qui l'avez fait partir, mais puisque, de votre propre aveu, vous vous êtes présenté ivre dans un lieu public, je vous condamne pour ce fait, à 5 shillings (6 fr. 25 c.) d'amende.

BELGIQUE.

Bruxelles, 6 décembre (trois heures.) — Les cotes de Londres et de Paris venant avec de la hausse, et en même temps les nouvelles de Bilbao étant plus favorables, le cours de l'actif espagnol s'est élevé à 19 1/4, où il est resté pendant quelques instans, pour demeurer à 19 papier.

Après la cote, les Ardoin fléchissent, il y a beaucoup de papier à 19.

Le courrier de la Hollande n'est pas encore arrivé. Anvers (deux heures). — Ardoin 18 7/8 argent.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 6 décembre. — La séance est ouverte à 2 heures par l'appel nominal et la lecture du procès-verbal de la séance d'hier. Les pétitions adressées à la chambre sont, après analyse, renvoyées à la commission chargée d'en faire le rapport.

M. de Duyts dépose sur le bureau le rapport de la commission sur le projet de loi relatif aux concessions de péages.

La chambre en ordonne l'impression.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif aux primes pour construction de navires.

M. Pirmex fait observer que l'on marche maintenant de contradiction en contradiction. Ainsi, hier, tandis que l'on venait de voter une loi qui doit considérablement restreindre la sortie des os, on a entamé la discussion d'un projet destiné à activer la construction des navires dans le but de favoriser l'exportation de nos produits. L'orateur pourrait multiplier les exemples, et pour n'en citer qu'un seul, il rappellerait la proposition de prohibition partielle de la sortie des lins faite par l'honorable membre qui se trouve rapporteur du projet de loi actuellement en discussion.

Ce ne sont pas les capitaux qui manquent pour le commerce maritime. S'il ne se construit pas de navires, c'est que les armateurs ont reconnu qu'il n'y aurait pas d'avantage à en faire et l'augmentation du nombre des navires belges sera sans influence sur la prospérité de la navigation; quant à ceux qui soutiennent le contraire et qui pensent que du nombre des navires dépend l'extension du commerce extérieur, c'est absolument comme s'ils disaient que pour avoir un plus grand commerce extérieur, il suffirait d'avoir un plus grand nombre de chariots.

M. Eloi de Burdigne se prononce également contre ce projet. Il prévoit qu'en l'adoptant on ouvrirait la porte à une foule de réclamations. En effet, si on accorde des primes aux navires destinés à conduire nos produits à l'étranger, il faudra en accorder aussi aux bateaux qui naviguent sur la Meuse et sur l'Escaut. Toutes les industries viendront réclamer des primes d'encouragement, et on devra en accorder aux fabricans dont les produits sont destinés à l'exportation.

M. A. Rodenbach. Je ne comptais pas prendre la parole dans cette discussion; mais je désire répondre quelques mots à M. Pirmex et aux autres membres qui ont émis une opinion contraire au projet. Il semblerait, d'après ces honorables membres que le système de protection modérée que suit le gouvernement est fatal au pays. Mais je citerai des faits et je demanderai si ce système de protection modéré a fait tant de mal à la Belgique. Dans les ports d'Anvers et d'Oslande il est entré plus de 2000 bâtimens de commerce depuis que nous suivons ce système, et vous savez qu'en 1828 et 1829, alors qu'on pronait tant la prospérité

de la Belgique sous le roi Guillaume il n'entraît pas dans les ports autant de bâtimens que maintenant. Ceci n'est pas une vaine théorie, ce sont des faits.

L'orateur s'attache à réfuter les observations de M. Pirmex et Eloi de Burdigne, et soutient que le système de protection est absolument nécessaire pour la prospérité du commerce.

M. Lardinois. Après avoir examiné le projet présenté par le gouvernement relatif aux primes pour construction de navires, et après avoir médité sur le rapport qui en est la suite, je me suis dit que je donnerais mon assentiment à cette mesure législative, bien que je ne me fasse pas illusion sur les résultats qu'elle doit produire.

Je devais vous faire connaître, messieurs, les motifs de mon vote. Les arguments qu'on a fait valoir en faveur du projet de loi, et les doctrines que quelques orateurs ont débitées dans cette circonstance me semblaient si étranges, que je serais fâché qu'on pût conclure de mon vote, que je les partage ou que je m'y associe.

Depuis longtemps j'ai fait connaître mes opinions en matière d'économie politique; je persiste à penser que la Belgique ne peut prospérer que par le triomphe des principes libéraux sagement appliqués, parce que c'est le seul moyen de provoquer et de multiplier les importations et les exportations qui sont le fondement du commerce et de l'industrie.

Après quelques considérations générales, l'orateur termine ainsi: Avant la révolution des primes existaient pour les constructions navales; cette industrie est maintenant périssant, et elle demande assistance. Je voterai pour le projet de loi mais dans le sens du gouvernement, c'est-à-dire que je n'entends pas établir un principe, mais bien accorder un secours momentané, la loi ne devant être que temporaire. Plus tard nous pourrions apprécier les effets; et je désire que mes appréhensions ne se réalisent pas. Mais, on vous l'a dit hier, ce n'est pas le tout de construire des navires, il faut des marchandises pour les remplir, et surtout des débouchés pour les écouler.

M. Cogenh. Je comptais traiter cette question à fond et de manière à entraîner votre vote, mais ma tâche a été bien simplifiée par le discours prononcé dans la séance d'hier par M. de Roo. Nos chantiers sont déserts, les constructions commencées en 1829 sont abandonnées, et les constructeurs obligés aujourd'hui de se contenter d'un modique salaire, sont réduits avec leurs familles à un état voisin de la misère. Nos bois de construction se rendent à l'étranger, s'y transforment en vaisseaux et viennent ensuite exploiter notre pays.

L'orateur votera pour le projet, mais il pense que la manière la plus efficace de protéger la navigation belge est d'établir des droits différentiels comme la France, ou une navigation act comme en Angleterre.

M. Smits votera pour la loi, sauf quelques modifications; mais il déclare qu'il s'opposera de tous ses efforts à la majoration des droits différentiels.

M. de Foere, rapporteur de la section centrale, examine successivement les objections faites contre son rapport par les différens orateurs qui ont critiqué le projet de loi. L'exemple cité par M. Pirmex ne peut avoir aucune influence, car la commission n'a pas dit qu'il fallait créer beaucoup de navires pour avoir beaucoup d'exportations. Mais elle a dit si vous voulez beaucoup d'exportations créez des moyens de transport, car il ne peut y avoir d'exportation sans navires. M. Pirmex a passé sous silence cette observation de la commission que l'on n'emploie pas les ouvriers, les matières premières, et que cet emploi est laissé à l'étranger.

Arrivant ensuite aux traités de réciprocité, le rapporteur soutient qu'avant de faire de semblables traités, il faut d'abord former une marine marchande. Ce n'est qu'alors, dit-il, que la Belgique pourra lutter avec les autres puissances. Sans une semblable marine, la Belgique serait complètement foulée, la réciprocité existerait dans les termes des traités, sans pouvoir exister de fait. Si on contestait ce point, je prierais les contradicteurs de consulter à cet égard l'opinion du ministre anglais qui a déclaré que l'Angleterre avait très bien fait de se réserver le monopole de la navigation alors que sa marine était disproportionnée relativement à celle des autres nations, et que maintenant elle avait grandement raison de conclure des traités de réciprocité, aujourd'hui que sa marine est de beaucoup supérieure à celle des autres puissances maritimes.

La séance est levée à quatre heures. Demain séance publique à midi.

LIÈGE, LE 7 DÉCEMBRE.

Un arrêté royal du 27 novembre 1836 fixe à la somme de 370,456 fr. le budget des revenus et moyens et des dépenses et besoins de la province de Luxembourg pour l'exercice 1837.

— Des arrêtés du 29 du même mois fixent à la somme de 565,375 fr. 48 c. le budget de la province de Brabant; à la somme de 585,100 fr. 44 c. le budget de la province de Liège; à la somme de 608,077 fr. 3 c. le budget de la province de Namur.

Par arrêtés du même jour, un brevet d'invention de dix années, à partir rétroactivement du 16 mai 1835, est accordé au sieur Moreau (Jules), de Paris, domicilié à Bruxelles, rue de l'Évêque, à l'hôtel de Suède, pour des perfectionnemens apportés par lui au procédé de fabrication du papier sensitif, pour lequel M. Leroy a été breveté le 16 mai 1835.

— Un brevet d'invention de quinze années est accordé au sieur Molenaers (F.-X.) maître chaudronnier, domicilié

à Termonde, pour une nouvelle machine à distiller le genièvre au moyen de la vapeur.

— Un brevet d'invention de cinq années est accordé au sieur Van Goor (Joseph), teinturier, domicilié à Bruxelles, rue de Longs-Chariots, n. 14, pour une eau propre à remplacer le bleu de roi.

Un arrêté de la même date approuve la cession faite par le sieur Leroy (A. B.), domicilié à Bruxelles, au sieur Moreau (Jules), demeurant rue de la Victoire, n. 21, à Paris, du brevet qui lui a été accordé, le 16 mai 1835, pour l'importation et le perfectionnement d'un procédé de fabrication d'un papier dit sensitif.

Un arrêté de la même date accorde, aux termes des dispositions existantes, au sieur Hennequin (Jean François), ancien gouverneur de la province de Limbourg, une pension annuelle et viagère de six mille fr. (fr. 6,000), pour 25 ans à mois et 11 jours de services publics salariés par l'état.

— Par arrêtés du même jour, le comte d'Arschot (Guillaume), major dans la légion de la garde civique du canton de Looz (province de Limbourg), est nommé colonel commandant ladite légion, en remplacement du sieur baron de Woelmont, démissionnaire.

Le sieur Drapier (Urban), maître de verreries, à Lodelinsart, lieutenant colonel de la légion de la garde civique du canton de Gilly (province de Hainaut), est nommé colonel commandant ladite légion, en remplacement du sieur Piton Quarré, démissionnaire.

— Par arrêté du même jour, le conseil communal de la ville de Liège est autorisé à supprimer, au faubourg de St-Gilles, la ruelle dite des Patiens, devenue inutile aux communications publiques.

— Par arrêté royal du 4 décembre 1836, le sieur Nossent (Jean Thomas), est nommé commissaire de police au quartier de l'Ouest, à Liège, en remplacement du sieur Piette, dont la démission est acceptée.

Nous apprenons à l'instant que l'ordre de suspendre sur nos bâtimens la perception des hauts droits était enfin parvenu à la Trinity-House, au départ de la Princesse Victoria, arrivée à Anvers. Nous avions ainsi bien jugé le prompt retour de M. J. Smits. (Mercure.)

On écrit de Dinant: Un violent incendie a éclaté le 29 du mois dernier dans la commune de Walcourt: dix-sept maisons ont été consumées, huit seulement étaient assurées par la société d'assurance mutuelle de Bruxelles; le dommage est évalué à plus de 60,000 francs. Ce malheur est attribué à un accident.

Nous rappellerons les réflexions que nous suggèrent, il y a quelques jours, le grand nombre d'événemens de cette nature. Il est urgent d'aviser aux moyens de les prévenir par de bons réglemens de police, et de pourvoir nos communes rurales du matériel qui leur manque pour se porter mutuellement secours; et pour arrêter le progrès des flammes, qui peuvent aujourd'hui, dans la plupart des localités, se développer au loin et dévorer leur proie sans obstacle.

— Le prince Jérôme Bonaparte, ex-roi de Westphalie, venant de Londres, accompagné de son fils, est arrivé hier à Anvers, est descendu à l'hôtel du Grand Labourneur. Ses princes ont assisté au spectacle; ils se rendent à Bruxelles. (Périsseur.)

— Nonobstant le litige, la banque hollandaise continue à annoncer, comme si de rien n'était, des ventes de forêt du côté de St. Trond. (Éclaircur.)

— On lit dans le Nouvelliste de Verviers: On nous assure que des recherches de mines vont être faites dans les environs de cette ville. M. Cockerill de Seraing, à l'intention d'en faire faire à Heusy et à Andrimont. Il paraît qu'il a déjà contracté à cette fin avec plusieurs propriétaires de cette dernière commune, et qu'un cessament les travaux seront commencés.

— On écrit de Gand: M. le lieutenant-colonel de Lacoste des sapeurs mineurs est arrivé depuis quelques jours en cette ville pour visiter la compagnie d'instruction qui y tient garnison: ce chef est déjà descendu dans la galerie souterraine qui se creusent sous les glacis de la citadelle, et incessamment il inspectera les travaux de fortification qu'on élève sur la plaine de Saint-Denis.

Eh bien, ces vers, dont je souligne les rimes à dessein, et que je pourrais porter au nombre de soixante, ces vers, s'il m'en venait un seul, dans la rapidité de la composition, m'obligeraient à m'arrêter, à rester court; car il n'est point de rimes, qui correspondent à ces rimes, pas plus qu'aux suivantes, sceptre, golphé, perdre, crisper, siecle, chanvre, sylphe, pauvre, hurle, thyrsé, sobre, noble, tromphe, meuble, absurde, etc., à moins qu'on n'emploie des mots composés ou des noms propres. Quant aux autres difficultés, une immense habitude m'a fourni le moyen de les surmonter. Je me suis exercé tant de fois et si longtemps, avant de m'exposer à paraître en public, devant un public pouvant user

De ce droit qu'à la porte on achète en entrant qu'en vérité je n'ai jamais craint une interruption, une solution de continuité inattendue.

Et je dois le dire, cette habitude de parler en vers m'est devenue si familière qu'il y a entre mon oreille et les différens rythmes de notre versification une sorte d'association immédiate; d'où il suit que je puis m'abstenir de donner une attention soutenue aux règles imposées, ainsi qu'à l'harmonie. C'est la pensée qui m'occupe essentiellement, l'expression vient en seconde ligne, certain que le mot propre se présentera d'abord, et qu'il n'y aura nécessité à y substituer un équivalent, que si la texture du vers et le besoin de la rime repoussent impérieusement le premier. D'autres auxiliaires viennent, d'ailleurs, me raffermir dans ma sécurité; si, par impossible, je me trouvais embarrassé dans l'arrangement grammatical d'une phrase, ou s'il survient un de ces ébranlemens subits du cerveau qui suspendent le cours des idées, j'ai la ressource d'une réticence, que le jeu scénique peut masquer. Je puis également faire intervenir un interlocuteur qui, brisant le monologue, donne du mouvement au récit et le précipite dans une autre voie. Enfin, s'il m'échappait un non-sens, un lapsus lingue, ce qui peut arriver à l'orateur le plus habile, j'irais en avant, sans trouble, sans marquer un temps d'arrêt quelconque; car j'ai le pouvoir de ralentir mon débit, pourvu que ces instans d'hésitation soient en rapport avec l'esprit du dis-

cours. Mais il ne m'est pas permis d'avoir l'air de me tromper, sous peine de mettre l'auditeur dans la confiance de mon accident.

Il faut se garder de conclure de tout ceci que je pourrais employer les vers, au lieu de la prose, dans la conversation. Les hommes qui parlent facilement en vers, dans le style familier, ne sont pas en général ceux qui ont le plus d'aptitude à improviser. Pour me livrer à l'improvisation, j'ai besoin d'un ébranlement spontané, qui me vienne soit du sujet qui m'est proposé, soit, et plus volontiers, de la présence d'un auditoire choisi. Je me sers avec intention du mot choisi, car ce n'est pas toujours un public nombreux qui m'excite et m'anime: il me suffit de voir des hommes éclairés, des connaisseurs, pour que leur présence exalte mon imagination. Cependant, j'aime mieux improviser devant trois cents personnes, que devant quinze ou vingt. Au-dessus de trois à quatre cents, le nombre exige de trop vastes locaux, où la voix se perd si on ne lui imprime pas une puissante vibration; et, dans ce cas, la fatigue qui double l'obligation de forcer l'organe de la parole, est un grave inconvénient: on sort de la nature, de la vérité, sans lesquelles il n'y a point d'effet dramatique, de légitime succès.

Il y a dans le cœur de l'homme des énigmes dont le mot ne sera jamais trouvé. Nul n'a plus que moi livré des combats à l'émotion causée par la timidité; l'improvisation de plus de quatre cents tragédies, en vers, dans les premières cités de France, de Suisse et de Belgique, a dû triompher de ce mal qu'on nomme la peur.

Eh bien! dans aucune de ces circonstances périlleuses, de ces solennités imposantes, le cœur ne m'a failli. Et j'étais tremblant, mes genoux fléchissaient, la parole expirait sur mes lèvres desséchées en présence de Béranger.

Dans le nombre de bouts-rimés que j'ai rempli chez Béranger, aucun n'a été retenu; cependant je ne manquai pas de facilité, en faisant, surtout ce que je nomme l'Échelle: ce sont des bouts-rimés remplis, en les lisant, du haut en bas, et presque toujours remontés, de bas en haut, avec un autre sens et beaucoup plus de rapidité. C'est ainsi, par exemple, qu'à Paris, j'ai fait les vers suivants. On m'avait donné ces mots: France, Esprit, Braise, Sou-

rit, Brave, Impôt, Cave, Pot, Catacombe, Bonheur, Tombe, Ramoneur. Après les avoir pris dans l'ordre inverse, je les remontaï comme on va les lire:

Il vous souvient du roi qui portait une . . . fraise.
Qu'il se montrait galant et qu'il avait d' . . . esprit!
Pour la gloire et l'amour, son cœur était de . . . braise.
Regardez sa statue à la France il . . . sourit.
Oh que j'aime ce roi, gai buveur, soldat . . . brave
Causant avec Sally, pour alléger l' . . . impôt.
Demandant un refrain à l'écho de sa . . . cave,
Et pour le peuple, un jour rêvant la poule au . . . pots.
Sa main aurait fermé prison et . . . catacombe,
Car de tous ses sujets il voulait le . . . bonheur.
Quand un coup de poignard le jeta dans la . . . tombe,
On vit pleurer les grands comme le . . . ramoneur.

Entre autres bouts-rimés, dans une séance au collège royal de Besançon, à laquelle assistait le cardinal prince de Rohan, ceux-ci me furent proposés: Rubis, Tabernacle, Brebis. En voici le résultat:

O mystère profond! ô sublime . . . miracle!
Une porte s'entr'ouvre; éclatent de . . . rubis.
Un soleil m'apparaît sortant du . . . tabernacle,
Et devant le pasteur s'inclinent les . . . brebis.

Je rappellerai, pour terminer, ceux que j'ai improvisés à l'inauguration des salons de l'Europe littéraire. Tout Paris était là, et ce fut en échelle que je les remontaï ainsi:

Sur un mont sourcilieux, qui n'a pas de . . . cratère,
De sa religion répandant la . . . chaleur,
Et fondant son plus beau . . . mystère,
Un Dieu voulut mourir côté d'am . . . voleur,
Il dédigna le sceptre, il honora la . . . béche, ou l'ho—
Et jeta sur le monde un grain de . . . liberté,
Pour la leçon du trône il sortit d'une . . . crèche,
Et vint dans la . . . paysan.

— Les journaux de Java du 17 annoncent que le chef de nos forces militaires à Sumatra, le colonel Bauer, a par suite de fréquentes maladies remis le commandement au général Cleerens, qui a reçu des renforts considérables ainsi que de l'artillerie de siège on s'attendait donc à la prise prochaine de Bonjol.

— Un tisserand de l'abbaye d'Edimbourg vient d'inventer une machine aussi délicate qu'ingénieuse pour cordonner et dévider du fil. Cette machine curieuse est mise en mouvement par une seule soie, qui travaille pendant la nuit. Le fil est d'excellente qualité, mais, vu la petite quantité que l'on peut obtenir par ce procédé, quelque prodigieux que soit le travail produit par un petit animal, cette machine doit être plutôt considérée comme une curiosité que comme un objet d'utilité.

— Le directeur du comité des fabricants de sucre de betterave à Moscou vient de publier, dans la Gazette de cette capitale, les détails suivants sur un perfectionnement introduit par M. de Garéinoff dans sa fabrique de Pétrouvska, gouvernement de Voronège, district de Paulowska. Ce perfectionnement consiste à purifier autant que possible le sirop des substances hétérogènes qu'il renferme, en le filtrant jusqu'à trois fois dans un excès de charbon animal. Le sirop ainsi filtré est ensuite condensé à la manière du sucre raffiné, le sucre que l'on obtient par cette méthode ressemble plus au lumps qu'au sucre brut ordinaire. Lorsque le jus de betterave marque 8 degrés, on obtient par ce nouveau procédé 5 livres de sucre par 100 livres de racines; il en donne 7 si sa force est de 10 degrés, et en faisant recuire le mélasse, le produit en sucre est de 6 à 8 pour 100 du poids des racines. M. de Garéinoff ne doute pas qu'en perfectionnant encore davantage la purification du sirop, on ne puisse obtenir jusqu'à 10 pour cent, c'est-à-dire un poud de sucre d'un berkozetz de betterave.

— On écrit de St.-Petersbourg, le 14 novembre : L'auteur français M. Loeve-Weimars, qui se trouvait en Russie depuis le mois de juin dernier, nous a quittés il y a trois jours, pour retourner à Paris. Il a employé son séjour en Russie à des recherches scientifiques. Il a parcouru le pays en tous sens, et il a visité la foire de Nischny Noworod, et celle de Moscou. Il a épousé dans cette dernière ville une femme noble appartenant à une des familles les plus distinguées de cette ville. On attend de sa plume, comme il l'a promis, un ouvrage fort étendu sur la Russie.

(Gaz. d'Ausbourg.)

— On lit dans l'Éclair de Namur :

Nos lecteurs se rappelleront avoir vu, il n'y a pas fort longtemps, dans les journaux de Bruxelles des détails sur une voiture qui fonctionnait sans chevaux. Sans vouloir prétendre que le principe moteur soit le même, nous croyons qu'on ne lira pas sans intérêt l'article suivant; il est extrait du Magazine Historique, Politique et Littéraire qui se publiait dans notre capitale, numéro du 12 mars 1791 : « La curiosité nous a porté à aller voir la grande voiture mécanique du sieur Michel Missel, ancien mécanicien hydraulique de l'impératrice de toutes les Russies et mécanicien breveté et pensionné de la ville de Paris, actuellement dans cette ville.

Cette voiture, qui contient deux personnes, va sans chevaux et se dirige à la volonté des spectateurs tant en avant qu'en arrière. Cette voiture va plus ou moins vite, mais la plus grande vitesse est celle du trot des chevaux; elle monte et descend, et nous avons vu avec le plus grand plaisir qu'elle arrête dans sa course en descendant. Elle tourne sur tous ses sens, à droite, à gauche, sur son axe, et suit enfin toutes les évolutions au moins avec autant de vitesse qu'une voiture attelée de chevaux. Des incrédules avaient soutenu, paraît-il, que cette voiture ne pourrait exécuter ses mouvements sur un sol inégal ou sur le pavé. Le sieur Missel proposa donc de lui faire exécuter une course en ville; il voulait la faire sortir du Parc par la grille qui ouvre du côté du Palais de la Nation, venir sur la place de Louvain, descendre vers Ste-Gudule, suivre les rues des Quatre-Vents et d'Assaut, passer devant les Dominicains, tourner sur la place de la Monnaie et entrer dans la porte cochère de la Salle de Spectacle, où l'on avait, quelques jours auparavant, exécuté un nouveau tonnerre de invention du sieur mécanicien. Malheureusement il exigeait pour cela une somme de vingt-cinq louis. La souscription qu'il ouvrit à cet effet n'ayant pas été remplie, la voiture ne sortit pas et les incrédules, ou le conceit, eurent beau jeu. Qu'est-il advenu de cette trouvaille? Que les chevaux ont continué à trainer nos carrosses et nos charrettes.

L'Emancipation blâme aujourd'hui nos articles sur les derniers événements dont notre ville a été le théâtre. Heureusement pour nous, l'Observateur, dont nous estimons plus haut le suffrage, s'exprime ainsi sur les troubles qui ont agité notre ville : Nous adhérons de tout cœur aux sages réflexions que font les journaux de Liège, et le len-

— Ayant fait plusieurs couplets, sur des mots donnés par Béranger, dont un surtout parut lui faire plaisir, je passai à l'accouplement de deux mots; c'est le sommet de la difficulté dans ce genre. J'y réussis passablement; mon illustre hôte voulut s'amuser à me créer un obstacle invincible, et il me proposa d'accoupler ces deux mots : Nuage et Chat Comme ce couplet, improvisé sans la moindre hésitation, fut retenu par un des auditeurs, je puis le reproduire :

Air : Ah ! que de chagrins dans la vie
Vous croyez que chat et nuage,
S'accoupleront mal aisément,
Et vous cherchez sur mon visage
A deviner mon tourment.
Les rapprocher n'est pas merveille;
Mon couplet doit vous le prouver;
Quant un chat se gratte l'oreille,
C'est qu'un nuage va crever.

La surprise de Béranger, exprimée en termes flatteurs, m'était bien précieuse. Je lui fis observer que la combinaison souvent imprévue des idées, amenait quelquefois des traits plus saillants.

Voici un accouplement de mots, traité assez ingénieusement, dans une soirée chez M. Delamarre-Martin-Didier, régent de la Banque de France.

COUPLETS SUR GÉNIE ET ÉPIGRAMES.
Air : De l'avenir je ne m'occupe guère,
Napoléon de race plébéienne,
Ne rêvait pas un si vaste avenir;
Quand on le vit écrouler dans Brienne,
Nul n'eût pensé qu'il devait tant grandir.
Aiglon lancé dans sa source infinie,
Et de laurier couvrant nos étendards,
Napoléon révéla son génie,
Quand il reçut la graine d'épigrammes.

Ma séance, dans la maisonnette de Béranger, eut pour clôture un dis-

demain, l'Observateur répétait notre article. Voilà donc ce journal accusé aussi d'avoir jeté de l'huile sur le feu.

L'Emancipation dit que nous passons pour avoir des rapports avec l'Indépendant, et l'Emancipation accuse ce dernier journal d'appartenir au pouvoir. Or donc, nous devons dire, pour notre compte, que l'Emancipation nous calomnie.

Il est assez plaisant que soit au sortir d'une polémique assez vive, soutenue à l'occasion du projet de faire entrer MM. Meens et Coghén au pouvoir, qu'on nous accuse de connivence avec lui. Du reste, l'auteur des articles en question répondra demain à la feuille bruxelloise.

DE LA SOCIÉTÉ ANONYME POUR LA FABRICATION DES ARMES.

(2me Article.)

Nous avons dit que le mémoire de MM. Hanquet et Ancion posait comme faits évidents par eux-mêmes, et non susceptibles de contestation, des questions très-dignes d'examen. Ainsi il établit d'abord que la fabrication des armes a encore d'immenses progrès à faire chez nous. A ce sujet nous avons déjà fait observer que pendant les années qui viennent de s'écouler, les circonstances avaient été très favorables à notre industrie, et que l'on pouvait fort bien se demander s'il s'en présentera encore d'analogues. L'auteur du mémoire regarde aussi comme résolue la question de la possibilité d'une lutte heureuse contre les producteurs anglais. Nous avons aussi quelques observations à faire sur cette opinion.

Jusqu'ici, disent en substance MM. Hanquet et Ancion, on n'a travaillé chez nous que sur commandes, mais si l'on se présentait sur notre place pour obtenir tout de suite dix mille fusils, on ne les trouverait point; et l'acheteur serait obligé de passer en Angleterre pour contracter marché. Voilà l'état de choses que nous voulons faire cesser.

Cet argument du mémoire nous avait frappé, et nous l'avons soumis à quelques personnes familiarisées avec la matière. Voici ce qu'elles nous ont répondu.

Les anglais conserveront longtemps sur nous un grand avantage, quand il s'agira de tenir des armes en magasin, afin d'être toujours à même, quand l'occasion se présentera, de les livrer sur le champ aux acheteurs. Voici pourquoi : c'est que le gouvernement britannique achète aux fabricans de fortes quantités d'armes qui pourraient encombrer leurs magasins, et quand les acheteurs se présentent, les fabricans anglais ont la faculté de racheter au gouvernement les armes dont ils ont besoin pour satisfaire à la demande qui leur est faite. S'il n'en était point ainsi, il ne serait pas possible à nos concurrents d'outre-mer, d'avoir des armes en réserve. L'intérêt du capital qu'absorberait leur fabrications, élèverait trop leur prix.

Si ces faits sont exacts, et nous le pensons, il est évident qu'une prime de cette nature accordée aux riches fabricans de la ville de Birmingham, rendrait la lutte avec les Anglais, sinon impossible, du moins fort difficile, chaque fois qu'il s'agira de livrer des armes sur le champ. En effet si le gouvernement adopte point une mesure analogue à celle qu'a pris le gouvernement britannique, et l'on peut affirmer hardiment que rien de pareil n'aura lieu chez nous; certes il devient probable que les Anglais pourront toujours, dans le cas susdit, donner leurs produits à des prix inférieurs aux nôtres; puis qu'il faut faire entrer dans les éléments constitutifs des deniers, l'intérêt du capital demeuré inactif pendant tout le temps que les armes en magasinées auront attendu l'acheteur.

Le mémoire de MM. Hanquet et Ancion pose encore en fait que c'est l'abondance de la demande qui crée l'abondance de la main d'œuvre; en d'autres termes que le nombre des ouvriers augmente à mesure que la demande devient plus grande. Cela est exact en principe général. Mais, il est vrai d'ajouter aussi que ce phénomène d'économie politique ne s'accomplit pas du jour au lendemain; puis il est soumis à certaines conditions : pourquoi la population ouvrière se précipite-t-elle vers telle branche de la production plutôt que vers telle autre? — Examinons succinctement cette question : Si le phénomène se manifeste rapidement, c'est que la classe ouvrière trouve des avantages dans cette branche de la production vers laquelle elle se porte; c'est qu'en un mot, elle y obtient, si l'on peut ainsi s'exprimer, des salaires plus élevés. Sans cela elle ne donnerait aucune espèce de préfé-

rence à telle ou telle industrie. Il est encore vrai de dire cependant, qu'il suffit que les salaires soient simplement en rapport avec les besoins de l'ouvrier pour voir grossir leur nombre, mais dans cette dernière hypothèse, le fait de l'augmentation des ouvriers, ne s'accomplira que lentement. Il sera une simple conséquence de la tendance progressive de la population qui se manifeste dans tous les pays, où les classes ouvrières trouvent des moyens suffisants de subsistance.

Or, ce n'est point, sans doute, sur la loi de Malthus que comptent les partisans de la Société anonyme. Ils ne peuvent créer tout-à-coup des ouvriers armuriers, qu'en augmentant d'abord les salaires. Ainsi, par exemple, en donnant une journée plus forte, on pourrait déterminer peut-être, les ouvriers ajusteurs, dans les ateliers de construction de machines, à les abandonner pour faire des serrures de fusils. Mais si l'intention des fondateurs de la Société est de lutter avec les Anglais, sont-ils en voie de succès en élevant tout d'abord le prix de revient, les frais de construction? C'est là une objection que nous n'hésitons pas à soumettre aux partisans de la société projetée.

Il est encore un point de la question que nous devons mentionner. On a reproché aux auteurs du projet d'association, d'avoir évalué trop haut les objets de l'exploitation. On leur a dit vous vendez une clientèle, des contrats, mais tout cela est sans valeur réelle, ou du moins n'a qu'une valeur médiocre.

Nous nous attendions, en conséquence à trouver dans le mémoire de MM. Hanquet et Ancion, une réponse à ces reproches, qui nous semblent assez graves, et nous n'avons rencontré à cet égard aucune espèce d'appaînement.

Nous consacrerons un troisième article à la question du monopole.

Jupille, le 6 décembre 1836.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

L'autorité communale de Jupille, par fois observatrice peu fidèle des formalités de la loi, ne paraît pas tenir davantage à celles des réglemens. Le rôle des charges locales a été déposé à l'inspection des habitans, mais le collège a trouvé bon de ne pas annoncer le jour et l'heure auxquels le conseil vaquerait pour donner des éclaircissemens et recevoir les réclamations contre les taxes particulières, malgré le vœu formel de l'article 9 du règlement du 28 octobre 1829.

Une somme de 240 francs pour achat de pierres destinées aux réparations des chemins vicinaux avait été portée au budget de 1835. L'argent a été perçu, on n'a pas acheté de pierres, et les chemins sont restés dans un statu quo déplorable. Force a donc été de transférer la somme au budget de 1836. L'administration ne s'est pas montrée plus diligente en 1836, et l'allocation restée sans emploi a dû être transférée de nouveau au budget de 1837. Il est vrai, comme l'a si bien observé Monsieur le premier échevin, lors de la discussion du budget, que ce qui n'est pas dépensé reste en caisse, c'est-à-dire qu'on est plus riche de tout ce qu'on ne dépense pas. C'est apparemment sous l'influence de ce principe que les 270 francs votés au budget de 1836, pour réparations à la maison de la barrière, restent en caisse, en attendant la fin de l'année, pour être ensuite transférés au budget de l'exercice suivant.

La première partie de l'article 24 du cahier des charges pour l'entretien de notre route communale est ainsi conçue : « La route ne sera jamais, ni en tout ni en partie, couverte de neige, de glace, ni de boue. » C'est le cas, ou jamais, de réclamer l'exécution de cette clause, quant à la boue, et cependant l'autorité semble fermer les yeux sur cette obligation imposée à l'entrepreneur.

Un usinier qui a acheté une parcelle de terrain communal depuis quatre ans, en a offert le paiement à plusieurs reprises à l'administration sans avoir pu, jusqu'à présent obtenir la faveur de se libérer.

La place d'instituteur communal était vacante, trois candidats s'étaient présentés. Le conseil a cru devoir assumer la responsabilité de faire son choix sans appel ni concours. Le temps prouvera s'il a eu tort ou non de s'écarter dans cette circonstance du mode adopté dans toutes les communes rurales, voire même à l'Université de Bruxelles.

Quoique la règle, qui ne dit mot consent ne soit heureusement pas applicable aux administrés, après avoir livré ces faits à la publicité je n'aurai plus à me reprocher d'avoir toléré par mon silence l'incurie de nos administrateurs.

Agrez, etc.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Jeudi, 8 décembre 1836, la 2me. représentation du DIEU ET LA BAYADÈRE, grand opéra ballet en 2 actes.

En attendant : les ACTIONNAIRES, UNE POSITION DELICATE, LA CROIX D'OR, vaudevilles.

La PRISON D'EDIMBOURG, l'ESTOCQ, opéras.

crois sincèrement qu'on pourrait former une école, que le temps rendrait célèbre; qu'il ne serait pas impossible, un jour, de réunir des élèves assez bien organisés, pour arranger un plan, ex abrupto, sur un sujet donné, et pour improviser un bon drame en vers.

Quoi qu'il en soit, Béranger, sans argumenter contrairement à mes théories, déplora les circonstances qui ne m'avaient permis de diriger mes facultés vers des travaux d'une utilité plus positive pour ma réputation et ma fortune. Je répondis à ce témoignage d'intérêt par un fait et par une observation. Le fait, c'est que, durant mon voyage, qui a embrassé une période de sept années, mes soirées, d'improvisation ont produit, année commune, 35,000 fr. de recette. S'il est vrai que, sur cette somme, je n'ai pas fait d'assez notables économies, ce n'est point la faute de l'improvisation. J'ajoutai que parmi les artistes, il en était qui, doués d'un rare talent, se trouvaient réduits, ainsi que moi, à ne laisser que des impressions fugitives, témoin Talma, Mlle Mars, Paganini, et tous ceux qui manquent de signes visibles pour fixer les degrés et la portée de leurs inspirations. Le but des arts n'est-il pas d'élever, de remuer les hommes, en faisant vibrer leur sensibilité.

C'est juste, reprit Béranger, mais quoi que vous puissiez dire, vous aurez peu d'imitateurs, et puisque votre nature, votre vocation vous poussent dans cette carrière non explorée, où vous épargnez tant d'esprit, suivez un conseil d'ami : ayez un sténographe; recueillez péle-mêle sans le revoir, toutes vos improvisations. Quand l'âge du repos viendra, vous choisirez parmi ces productions nombreuses. Il vous sera permis d'y retoucher, de corriger des négligences inévitables, en compensation de l'accent, du geste, du regard; de cette animation qui leur donnait un second relief dont elles seront dépourvues. Alors vous en ferez un livre, et ce livre unique dans notre littérature, aura un mérite particulier pour tout homme qui observe, et il perpétuera votre nom.

Ces conseils paternels, je les reçus les larmes aux yeux; je serai avec attendrissement sa main qui invitait la mienne, et je quittai sa maisonnette, où je ne devais plus le revoir.

EUGÈNE DE PALMER.

ETAT CIVIL DE LIEGE, du 3 DÉCEMBRE
 Décès : 4 garçons, 4 filles, 3 femmes savoir : Marie Françoise Marg. Dumont, âgée de 87 ans, Place du Spectacle, veuve de Jean Jh. Dupont. — Jeanne Fonque, âgée de 72 ans, revendeuse, rue Pierreuse. — Marguerite Grenier, âgée de 33 ans, servante, rue St. Remy.

Du 4. — **Naissances** : 5 garçons, 2 filles.
 Décès : 2 garçons, 1 homme, 3 femmes, savoir : Pierre Bernard Debouy, âgé de 63 ans, orfèvre, rue Vinave d'He, veuf de Marie Marguerite Despretz. — Marie Barbe Charlier, âgée de 84 ans, sans profession, béguinage St Christophe, veuve d'André Nicolas Salme. — Marie Catherine Collette, âgée de 43 ans, journalière, rue Grande Béche, épouse de Toussaint Gillis. — Marie Elisabeth Dehousse, âgée de 34 ans, sans profession, rue des Ecoilers, épouse de François Joseph Coline.

Du 5. — **Naissances** : 6 garçons, 6 filles.
 Décès : 2 garçons, 3 filles, 1 homme, 8 femmes, savoir : Henri Lintz, âgé de 69 ans, domestique, faubourg d'Amersceur, veuf de Catherine Beckers. — Marie Anne Rémond, âgée de 76 ans, sans profession, rue Hocheporte, épouse de Jean Joseph Dister. — Marie Catherine Marguerite Bouille, âgée de 73 ans, sans profession, rue Volière, veuve de Jean Pierre Bertrard. — Catherine Louquier, âgée de 56 ans, sans profession, sur la Fontaine, veuve de Louis Crahay. — Clémentine Midrolet, âgée de 50 ans, couturière, rue Frère-Michel, épouse de Jean Joseph Pirotte. — Cornille Evard, âgée de 42 ans, sans profession, derrière les potiers, épouse de Jean Hubert Joseph Christophe. — Anne Catherine Déjone, âgée de 32 ans, journalière, domiciliée à Verriers. — Anne Joséphine Beckenne, âgée de 25 ans, journalier, rue Petite-Bèche. — Marie Catherine Jeanne Lemage, âgée de 22 ans, couturière, rue Neuve.

Du 6. — **Naissances** : 4 garçons, 10 fille.
 Décès : 4 garçons, 2 filles, 1 homme, 4 femme, savoir : Denis Wathar, âgé de 61 ans, bouilleur, faubourg Ste. Marguerite, veuf de Catherine Simon Lambertine Henrard, âgé de 24 ans, sans prof., faub. Ste. Walburge.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

HOITRES ANGLAISE chez PERET, rue Ste-Ursule.

HUITRES ANGLAISES, chez F. HARDY, rue du Stockis.

ON CHERCHE pour AIX LA-CHAPELLE un JEUNE HOMME qui désirerait apprendre le commerce. S'adresser chez M. DEJACE, rue de la Boucherie, n° 851, de onze heures à midi. 551

PROGRAMME

DU GRAND CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL

Qui sera donné par WANSON fils, le 16 décembre 1836, A LA SOCIÉTÉ D'EMULATION.

- PREMIÈRE PARTIE.
- Ouverture en Mi b., par Wanson fils.
 - Air du Garde de nuit, chanté par M. P. amateur.
 - Solo de violoncelle, exécuté par M. Vanderheiden, 1^{er} prix du Conservatoire.
 - Air chanté par M. P. amateur.
 - Concerto de violon, exécuté par Wanson père, professeur au Conservatoire.
 - Ouverture du Garde de nuit, par Wanson fils.
- DEUXIÈME PARTIE.
- Ouverture en Ut, par Wanson fils.
 - Fantaisie pour la flûte, sur des motifs de la Muette, composée et exécutée par M. Henchenne.
 - Rondo de Wanson fils, chanté par M. Bouchy.
 - Fantaisie pour piano et violon, exécutée par MM. Massart, 1^{er} prix du Conservatoire, et Wanson père.
 - Romances de Wanson fils, chantées par M. P. amateur.
 - Ouverture en Si b., par Wanson fils.
- Prix 3 francs.
- On peut souscrire chez Wanson père, rue devant la Madeleine, ou à la SOCIÉTÉ D'EMULATION.

BELLE MAISON DE COMMERCE

SISE RUE CHAUSSÉE DES PRÉS, N° 361, A LOUER POUR LE NOEL PROCHAIN. L'occupant actuel de cette maison se désistant de son commerce de Mercerie, en cède maintenant tous les articles à plus bas prix que ceux de facture. 556

Le MERCREDI, 14 de ce mois, à deux heures de relevée, le notaire PAQUE vendra aux enchères publiques, en son étude, rue Souverain-Pont,

UNE MAISON DE COMMERCE,

SISE A LIEGE, RUE GERARDRIE, N° 628, Aux conditions que l'on peut voir chez lui, et qui présentent toutes facilités pour le paiement du prix. 540

MAISON DE COMMERCE

A VENDRE.

Le LUNDI, 12 décembre 1836, à 11 heures, M^e DUSART, notaire à Liège, vendra aux enchères, en son étude rue Féronstrée,

UNE GRANDE MAISON DE COMMERCE,

Située en cette ville, rue Porte Saint Léonard, n. 657,

Avec une issue dans la rue de la Sirène, écurie, terrain propre à bâtir, vastes caves et quantité de greniers. La moitié du prix pourra être constituée en rente remboursable à la volonté de l'acquéreur. S'adresser audit M^e DUSART, notaire. 492

BONNE ET VASTE MAISON,

A VENDRE

POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

LUNDI 12 décembre 1836, à 3 heures de relevée, en l'étude et par le ministère du notaire DEBEFVE, il sera exposé en vente aux enchères publiques,

UNE BELLE ET GRANDE MAISON,

en bon état, SITUÉE A LIEGE, DERRIÈRE LE CHŒUR DE SAINT PAUL, portant le n° 525, et se composant de plusieurs quartiers, deux cuisines, caves, pompes, citernes, trois cours, porte cochère, remise et écurie pour quatre chevaux.

Cette propriété, déjà si avantageusement placée pour toute espèce de commerce, comme pour un rentier, gagnera beaucoup par les nouvelles communications, qui conduisent au pont de la Boverie.

S'adresser pour connaître les conditions de cette vente en l'étude dudit M^e DEBEFVE, rue Sœurs-de-Hasque, n° 281, à Liège. 37

AVIS

CONTRE LES COLS EN FAUSSE CRINOLINE

Dont la mauvaise tenue, le peu de durée et l'incommodité sont reconnus.

COLS OUDINOT
 EN VENTE CRINOLINE OUDINOT
 DUREE 5 ANS.
 POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE, RALSBOISRIE, Place de la Bourse, 27.

La signature OUDINOT, seul breveté pour la vraie crinoline, d'uite double, est apposée sur chacun de ses cols, sert de garantie, autrement déception.

DEPOTS à Liège, chez MM. J. L. THONNAR, place du Spectacle, FOLLEVILLE, THOMAS, HANQUET et GILLON-NOSENT.

LA CRÉOSOTE BILLARD CONTRE LES MAUX DE DENTS,

Enlève à l'instant et pour toujours la douleur de dent la plus vive, et guérit la carie des dents gâtées. (2 fr. le flacon avec l'instruction.) Pharmaciens dépositaires : Froidbise, rue Pont d'He, 831, à Liège; Etienne, à Verriers; Tournaye, à Spa; Garot, à Herve. 542

Mémoire sur la guérison sans mercure des **MALADIES SECRÈTES** ET DES **DARTRES**, PAR LA METHODE VEGETALE, DÉPURATIVE ET RAFRAICHISANTE,

Du docteur BELLIOU, rue des Bons-Enfants, n. 32, à Paris.

La poudre végétale, les pilules purgatives et les divers moyens dont se compose ce traitement dépuratif, sont approuvés par le rapport d'une commission de quatre docteurs de la faculté de médecine de Paris, en date du 2 mars 1833. (Voir l'ouvrage annoncé ci après).

Brochure de 150 pages (12^e édition), à l'aide de laquelle on peut se diriger soi-même, prix : 1 fr., et 1 fr. 50 c. par la poste; on le trouve, ainsi que les médicaments, à Liège chez M. Albert, rue Souverain-Pont, 604 (pharmac.)

ET CHEZ MM. LES PHARMACIENS DES VILLES SUIVANTES : BRUXELLES, chez M. Van Hisberg, place de la Monnaie, 5. COURTRAY, chez M. Deboey, fils, rue de Tournay, 6. GAND, chez M. de Paëpe, rue Vieux-Bourg, 18. LOUVAIN, chez M. Smout, rue de Bruxelles, 50. MALINES, chez M. Smout, rue Bailles-de-Fer. NAMUR, chez M. Jourdain, rue de Gravière, 1051. NIVELLES, chez M. Lemaire. OSTENDE, chez M. Boucherie. YPRES, chez M. Frison Van Otrive.

VILLE DE LIEGE.

Enlèvement des cendres.
 Le collège des bourgmestre et échevins prévient les habitants que l'enlèvement des cendres de leurs maisons devant être achevé à neuf heures et demie du matin, il est indispensable que le service de l'entrepreneur puisse commencer à sept heures au plus tard. En conséquence, ils sont invités à prendre des mesures pour que le départ des mannes ou haquets devant la porte de leurs maisons, ait lieu sur tous les points à l'heure susmentionnée. Tout retard aurait pour récompense, le défaut d'enlèvement des cendres. A l'Hôtel de-Ville, en séance, le 2 décembre 1836. Le président, L. JAMME. Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

BOURSES.

PARIS, LE 5 DÉCEMBRE.

Cinq pour cent, . . .	106 85	Esp. D. diff. s. int.	0 0/0
Trois pour cent, . . .	79 80	• Di. pass. int.	5 1/2
Napl. Cert. Falc. . . .	96 30	Belgic. Empr. 1832	101 1/4
Esp. D. ac. 5 ^e J. . . .	19 1/2	Banque de Belg. . .	429 0/0
1 ^{er} nov.			

LONDRES, LE 2 DÉCEMBRE.

3 ^e p. consolidés . . .	88 1/8	Espagne. Cortés. . .	18 3/4
Bel. em. 1832 C.D. . .	100 0/0	Différées.	7 1/4
Holl. Dette active. . .	83 3/8	Passives.	5 3/8
Portugais, 5 p. c. . .	44 0/0	Russie.	000 0/0
Id. 3 p. c.	28 1/2	Bresil. Empr. 1834.	80 0/0

AMSTERDAM, LE 5 DÉCEMBRE.

Holl. Dette active. . .	99 9/16	Inscr. au gr. livre. . .	64 0/0
Dito 2 1/2 p.	52 9/16	Certific. à Amst. . .	94 5/8
Différée.	00/00	Pologne. L. fl. 300f.	000 0/0
Billet de change. . .	21 9/16	Lots de Rd. 50 F. . .	111 3/4
Syndic. d'amort. . . .	93 3/8	Espagne. E. Ard. . .	48 1/16
• 3 1/2.	75 0/0	Dito grd.	48 1/16
Soc. de comm. P.-B. . .	177 1/4	Dette différ. anc. . .	8 1/16
• nouvelle.	101 45/16	• nouv.	0 0/0
Russie, H. et C. 5 . . .	102 3/4	• passive.	5 1/4
• 1829, 5	102 7/8	Autriche. Métal. 5. .	98 7/8

ANVERS, LE 6 DÉCEMBRE.

ANVERS. Det. active. .	105 0/0	NAPLES. Cert. Falc. . .	90 3/4
• Det. différ.	44 1/2	STAT-RO. Lev. 1832. .	00 0/0
Emp. de 48 mill. . . .	400 0/0	• à An. 1834.	100 1/8
HOLL. Dette active. . .	97 1/4		
Rente remboursab. . .	103 0/0		
AUTRICHE. Métal. . . .	000		
Lots de fl. 100.	420		
• de fl. 250.	690		
• de fl. 500.	116 0/0		
Polono. Lots fl. 300. . .	134 1/4		
• fl. 500.	82 0/0		
BRESIL. E. à L. 1824 . . .	18 3/4		
ESPAÛ. Empr. 1834. . .	0 0/0		
D. diff. 1834.	0 0/0		
Dit. p. 1834.	0 0/0		
Dette diff.	8 1/4		

CHANGES.

Amst., c. jours. . . .	pair	P
Rotterdam, Idem. . .	pair	P
Paris, Idem.	pair	P
• 2 mois.	fl. 3/4 p. p.	A
Lond. pr. Estr. c. . . .	40 1/2	A
• 2 mois.	39 1/2	A
Ham. pr. 40 HB. c. . .	85 7/16	A
• 2 mois.	85 7/16	A
Bruxelles et Gand. . .	114 p. c.	

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 6 DÉCEMBRE 1836. Les fonds espagnols ont été sans variation à notre bourse. Ardoins ouvert, 18 3/4 7/8 et resté 18 3/4 A. au comptant. Primes à un mois 49 3/4 dent 1 p. c. cours. Il s'est fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 6 DÉCEMBRE.

Emp. Rotsch.	100 0/0			
Fin cour.	100 0/0			
Pr. 4 m. d. 1	000 0/0			
• 1836, 4 p.	94 1/2	A	Act. Société Gén. . . .	800 0/0
Fin cour.	94 1/2	A	Act. de la S. de C. . .	144 0/0
pr. 4 m. d. 1	00 0/0	A	Act. la B. de B. . . .	129 3/4
Dette active 2 1/2 p. . .	52 1/2	A	Act. C. Sam. et O. . .	108 1/2
E. de la ville 1832 . . .	101 0/0	A	Act. des Hauts-F. . . .	150 0/0
Dette active holl. . . .	52	A	Act. Charb. Flenu. . .	140 0/0
Rente domaniale. . . .	98 1/2	A	Act. Banq. fone. . . .	104 0/0
BRESIL 1834.	81 1/2	A	Act. Ch. H. et W. . . .	104 0/0
AUTRICHE. Métal. . . .	102 1/2	A	Act. Ch. Sclessin. . .	125 0/0
ROME. 1832.	100 0/0	T	Act. Entr. Indust. . .	133 1/2
NAPLES. Falconnet . . .	90 1/2	A	Act. Ch. Lev du F. . .	110 0/0
• Banque Tav.	00 0/0	A	Act. S. d'Ombrés. . .	119 0/0
PORT. Dona Maria . . .	00 0/0	A	Act. S. Sars-Lonch. . .	108 1/2
ESPAÛ. Ard. 1834. . . .	19 1/8	A	Act. Ch. de fer. . . .	102 0/0
• Fin cour.	19 0/0	P	Act. S. de Venmes. . .	106 0/0
• gros pièces.	00 0/0	P	Act. bat. à V. Any. . .	100 0/0
• pr. 4 m. d. 1.	20 0/0	P	Act. S. St. Léonard. . .	110 0/0
• différée 1834.	00 0/0	P	Act. S. Chatelein. . .	145 1/2
• 3 anc.	00 0/0	P	Act. S. Verreries. . .	140 0/0
• dette passive.	09 0/0	P	Act. Ecl. gaz. rés. . .	98 0/0
			Act. S. Raffinerie. . .	121 1/2
			Act. Ver. Charb. . . .	118 1/2
			Act. Expl. l'Espér. . .	114 1/2
			Act. des Brasseries . .	104 0/0
			Act. Librairie H. . . .	000 0/0
			Act. Typogr. W. . . .	104 0/0
			Act. Fabr. de fer. . . .	144 0/0
			Act. Mutual. ind. . . .	114 0/0
			Act. C. de Bruges . .	104 3/4
			Act. H. F. Monc. . . .	109 0/1

VIENNE, LE 25 NOVEMBRE. Métalliques, 102 3/8 — Actions de la banque, 1360 1/2.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 6 DÉCEMBRE. Le bateau à vapeur Princesse Victoria, v. de Londres, ch. de tabac, café, coton, indigo, cuivre, huile de thérebentine et 41 passagers. — Le brick anglais Peace, v. de Londres, ch. de tabac. — Le brick français Jean Bart, v. de Séville, ch. de laine et fruits. — Le brick américain Envoy, v. de Buenos-Ayres, ch. de cornes et 7063 cuirs.

PLACE D'ANVERS, LE 6 DÉCEMBRE. VENTES. Café. — 300 balles Brésil, 100 dito dito, 150 dito dito, 80 dito dito, de 31 à 32 cents, 160 dito Samaring, à 30 1/4. Riz. — 200 tierçons Caroline, prix non cité. Sucre raffiné. — 10,000 kil. méls. en papier, à fl. 22. Sucre brut. — Rien d'important à signaler.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.